



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NIDAS 250

Code du produit : 101453

:

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : HELM AG  
Nordkanalstrasse 28  
20097 Hamburg

Téléphone : +49/4023750

Téléfax : +49/4023751845

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDB@HELMAG.COM

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux :  
01 45 42 59 59 (ORFILA)  
+44 1865 407333 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)  
Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences :  
+44 1865 407333 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes	H335: Peut irriter les voies respiratoires.



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	





cibles - exposition unique, Catégorie 3,  
Système respiratoire

Danger à long terme (chronique) pour le  
milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,  
entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :      
GHS08      GHS05      GHS07      GHS09

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

**Élimination**  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : N,N-diméthyl-décaneamide  
: Tebuconazole

**Étiquetage supplémentaire**  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

---

### Protection de l'environnement

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tébuconazole plus d'une fois par an sur céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures porte-graines diverses.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineuses d'hiver pour 1 application par an.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses de printemps pour 2 applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour 1 application par an.

Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

### Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 48 heures

Pour les premiers soins, consulter le livret.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable



## NIDAS 250

Version 2.2      Date de révision: 27.01.2026      Numéro de la FDS: 101453      Date de dernière parution: 09.12.2022  
Date de la première version publiée: 13.01.2021  
Région: FR      Date d'impression: 18.12.2025  
Langue: FR

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N,N-diméthyl-décanamide	14433-76-2 238-405-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 50 - < 70
tebuconazole	107534-96-3 403-640-2 603-197-00-7	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 Estimation de la toxicité aiguë: par voie orale: 1.700 mg/kg	>= 25 - < 30

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Appeler immédiatement un médecin si on observe des signes  
d'allergie, en particulier du système respiratoire.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un  
médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- En cas de contact avec la  
peau : En cas de contact avec la peau  
Laver abondamment à l'eau.



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.2	27.01.2026	101453	09.12.2022
		Région: FR	Date de la première version publiée:
		Langue: FR	13.01.2021
			Date d'impression: 18.12.2025

---

En cas de contact avec les yeux		En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de nuire au fœtus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Poudre chimique sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Acide chlorhydrique ( HCl )  
Acide cyanhydrique (HCN)

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.



## NIDAS 250

Version 2.2      Date de révision: 27.01.2026      Numéro de la FDS: 101453      Date de dernière parution: 09.12.2022  
Région: FR      Date de la première version publiée: 13.01.2021  
Langue: FR      Date d'impression: 18.12.2025

Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler avec prudence. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : substances à éviter, cfr. rubrique 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N,N-diméthyl-décanamide	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	166,67 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Exposition à long terme, Effets chro-	23,81 mg/kg



**NIDAS 250**

Version 2.2      Date de révision: 27.01.2026      Numéro de la FDS: 101453      Date de dernière parution: 09.12.2022  
 Région: FR      Date de la première version publiée: 13.01.2021  
 Langue: FR      Date d'impression: 18.12.2025

			niques, Effets systémiques	
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	50 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	14,29 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	14,29 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N,N-diméthyl-décaneamide	Eau douce	0,028 mg/l
	Eau de mer	0,0028 mg/l
	Eau dégagement intermittent	0,077 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,335 mg/kg poids sec (p.s.)
	Autres compartiments de l'environnement	0,0335 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	5,3 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	2,12 mg/l
	Empoisonnement secondaire : mammifère	12,71 Aliments mg / kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Système efficace de ventilation par aspiration  
 Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
 L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains

Remarques : Gants de protection conformes à EN 374. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.2	27.01.2026	101453	09.12.2022
		Région: FR	Date de la première version publiée:
		Langue: FR	13.01.2021
			Date d'impression: 18.12.2025

- 
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.  
Protection préventive de la peau
- Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Couleur :  
Donnée non disponible
- Odeur : Donnée non disponible
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
- Point d'éclair : > 110 °C  
Méthode: 92/69/EEC, A.9
- Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible
- Température de décomposition : 350 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

---

pH	:	env. 6,9 Concentration: 1 %
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	13,33 mPa.s (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114
		7,59 mPa.s (40 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 0,96 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Auto-inflammation	:	265 °C Méthode: 92/69/EEC, A.15
-------------------	---	------------------------------------

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	---	--



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée:
		Région: FR	13.01.2021
		Langue: FR	Date d'impression: 18.12.2025

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): 301 - 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

#### Composants:

##### **N,N-diméthyl-décaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Remarques: Source : ECHA

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,551 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: Brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Source : ECHA

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Source : ECHA

### **Tebuconazole, CAS: 107534-96-3**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.700 mg/kg  
Remarques: Source : fabricant

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Remarques: Source : fabricant

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Source : fabricant

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

### **N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : irritant  
Substance d'essai : CAS 67359-57-3  
Remarques : Source : ECHA

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

#### **Composants:**

### **N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : irritant  
Remarques : Source : ECHA



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Composants:

##### **N,N-diméthyldécánamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1:**

Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : non sensibilisant  
Remarques : Source : ECHA

##### **Tebuconazole, CAS: 107534-96-3:**

Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : non sensibilisant  
Remarques : Source : fabricant

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### **N,N-diméthyldécánamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Source : ECHA

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

#### Composants:

##### **N,N-diméthyldécánamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Incidences sur le dévelop- : Espèce: Rat

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

pement du fœtus

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source : ECHA

Substance de référence: CAS 67359-57-3

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### **N,N-diméthylidécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Espèce	:	Chien
Voie d'application	:	Oral(e)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 409
Substance d'essai	:	CAS 67359-57-3
Evaluation	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques	:	Source : ECHA

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 5,13 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.2	27.01.2026	101453	09.12.2022
		Région: FR	Date de la première version publiée:
		Langue: FR	13.01.2021
			Date d'impression: 18.12.2025

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 4,98 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **N,N-diméthyl-décaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: CAS 67359-57-3  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: CAS 67359-57-3  
Méthode: EPA OTS 797.1300  
Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 16,06 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: CAS 67359-57-3  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (boue activée): 212,3 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Substance d'essai: CAS 67359-57-3  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: >= 0,71 mg/l  
Durée d'exposition: 35 jr  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
Remarques: Source : ECHA

#### **Tebuconazole, CAS: 107534-96-3**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique) : 10



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

nique pour le milieu aquatique)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 60,15 %  
Lié à: aérobique  
Durée d'exposition: 11 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
Remarques: Source : ECHA

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 462 jr (25 °C)  
pH: 7  
Hydrolyse: env.  
Méthode: EPA N 161-1  
Remarques: Hydrolyse  
Source : ECHA

##### **Tebuconazole, CAS: 107534-96-3**

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 365 jr  
Méthode: EPA N 161-1

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,44  
Méthode: QSAR  
Remarques: Source : ECHA

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 2,72  
Méthode: OCDE ligne directrice 106  
Remarques: Source : ECHA

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Éviter le rejet dans les égouts ou les eaux de surface.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tebuconazole)  
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.2	27.01.2026	101453	09.12.2022
		Région: FR	Date de la première version publiée:
		Langue: FR	13.01.2021
			Date d'impression: 18.12.2025

---

	L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tebuconazole)
<b>RID</b>	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tebuconazole)
<b>IMDG</b>	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (tebuconazole)
<b>IATA</b>	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (tebuconazole)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	: 9
<b>ADR</b>	: 9
<b>RID</b>	: 9
<b>IMDG</b>	: 9
<b>IATA</b>	: 9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous Dangerous Goods

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous Dangerous Goods

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Les conditions de limitation pour les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: N'est pas listée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

: N'est pas listée

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: N'est pas listée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: N'est pas listée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

: Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

: 4511

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

---

DSL	:	Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques  
Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 1	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tébuconazole plus d'une fois par an sur céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures porte-graines diverses.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineuses d'hiver pour 1 application par an.
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses de printemps pour 2 applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour 1 application par an.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée:
		Région: FR	13.01.2021
		Langue: FR	Date d'impression: 18.12.2025

---

SPe 1	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tébuconazole plus d'une fois par an sur céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures porte-graines diverses.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineuses d'hiver pour 1 application par an.
SPe 3	<p>Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses de printemps pour 2 applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour 1 application par an.</p> <p>Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.</p>

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

#### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée:
		Région: FR	13.01.2021
		Langue: FR	Date d'impression: 18.12.2025

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations	: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 2020/878
---------------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## NIDAS 250

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2022
2.2	27.01.2026	101453	Date de la première version publiée: 13.01.2021
		Région: FR	Date d'impression: 18.12.2025
		Langue: FR	

### Classification du mélange:

Acute Tox. 4                      H302

Acute Tox. 4                      H332

Eye Dam. 1                      H318

Repr. 2                          H361d

STOT SE 3                      H335

Aquatic Chronic 2              H411

### Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de. Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

FR / FR